



ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE MAJEUR SAISON

Renouvellement licence compétition FF et adhésion hors compétition En application des articles D.231-1-4 et A.231-2 du Code du Sport.

Qui est concerné ?

L'adhérent présent au sein de l'ESN a présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de sa 1ère inscription.

Quand l'utiliser ?

- * Un certificat médical de moins de 3 mois est OBLIGATOIRE lors de la première inscription à l'ESN en compétition (demande de licence) ou pratique hors compétition.
- * Un certificat médical de moins de 3 mois est OBLIGATOIRE en cas d'arrêt de la pratique compétitive ou non pendant cette période qui doit être continue (changement de club, accident, reprise d'activité, etc.).

Pour quel motif ?

Dans le cadre de la demande de renouvellement d'adhésion au club ou de licence auprès de la fédération française délégataire, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé ci-avant.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence ou mon adhésion hors compétition.

Attestation pour le majeur

SECTION : **FEDERATION :**

* Demande de renouvellement de licence : * Adhésion hors compétition :
*cocher la case correspondante

Je soussigné : Nom et prénom

Date de naissance : N° de tel :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande d'adhésion ou de licence et avoir répondu NON à toutes les questions.

Pour la saison :/.....

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de l'Entente Sportive de Nanterre ne pourra être recherchée.

Fait à

Date

Signature du demandeur majeur